



## LA "SOCIÉTÉ DE MARIE" DU PÈRE CHAMINADE

*La "Société de Marie" du Père Chaminade (1761-1850) fut en rapport avec la Suisse dès ses origines. La famille de son fondateur était liée, par ses ancêtres, au canton de Vaud. D'autre part, le père Georges Caillet (1790-1874), premier successeur du fondateur, originaire d'Alle près de Porrentruy, entra dans la Société de Marie cinq ans après sa fondation.*

Guillaume-Joseph Chaminade naît le 8 avril 1761 à Périgueux. Il est le 13<sup>e</sup> enfant d'une famille de drapiers. Son grand-père maternel, Bernard Béthon, est natif de Morges dans le canton de Vaud<sup>1</sup>. Après ses études secondaires au Collège-Séminaire de Mussidan (1771-1775), ayant l'exemple de trois frères devenus prêtres (un Jésuite, un Récollet et un prêtre de la congrégation de Saint-Charles), il demande à être agrégé à la Communauté de ses maîtres. Après ses études profanes et théologiques, il est ordonné prêtre en 1785 à Paris (Saint-Sulpice). Il enseigne ensuite à Mussidan.

### De Bordeaux en Espagne

En 1789, Bordeaux connaît le « fanatisme » de la Révolution française et la résistance catholique. L'évêque

du diocèse de Bazas, Jean-Baptiste-Amédée de Grégoire de Saint-Sauveur (1709-1792), profondément attaché à l'Ancien Régime, donne sa démission le 14 septembre 1789 après 43 ans de règne, s'exile en Espagne, tout en conservant son titre d'évêque de Bazas. Le Père Chaminade reste, mais refuse de prêter serment à la « Constitution civile du clergé » (1791). Il exerce alors un ministère clandestin à Bordeaux et



(1) La congrégation trouvera, en raison de cette parenté, un développement en Suisse. Il est possible que le mot « Chaminade » soit la forme francisée de « Caminada », vieille famille des Grisons. Le *Dictionnaire Historique Suisse* précise que des membres de cette famille ont émigré à Milan et en France.

court de ce fait un danger continu. Une de ses filles spirituelles, Marie-Thérèse Charlotte de Lamourous<sup>2</sup>, alors âgée de 35 ans, mûrie par les épreuves, mue par une grande force intérieure, d'un grand dynamisme, s'engage à ses côtés au service des prêtres réfractaires<sup>3</sup>. Un décret du 16 avril 1794 oblige les nobles à s'éloigner des places fortes et des villes maritimes. Marie-Thérèse et son père se retirent au Pian-Medoc. Le domaine de l'Ermitage couvre de nombreux hectares de bois, prairies, vignes.



*Melle de Lamourous*

Ayant reçu l'ordre de quitter la France en 1797, Guillaume-Joseph Chaminade s'exile en Espagne. Il fait de cet exil en un temps de renouveau spirituel. Au cours des trois années qu'il passe à Saragosse (1797-1800), près du sanctuaire de Notre-Dame del Pilar (du Pilier), il réfléchit à la manière d'aider ses compatriotes à retrouver le sens religieux, lorsqu'il pourra revenir en France, « parce que la Révolution a éloigné du christianisme de nombreux adultes, et qu'il faut repartir à zéro ». Alors qu'il prie au sanctuaire marial de Notre-Dame del Pilar à Saragosse, le père Chaminade a comme la « vision » d'une congrégation religieuse nouvelle, qui puiserait son inspiration auprès de Marie, la mère de Jésus.

## Il faut tout reconstruire

De retour à Bordeaux, le 8 décembre 1800, il remet sur pied une ancienne Congrégation mariale. Il donne aux laïcs qui la composent une solide formation religieuse, leur proposant des objectifs apostoliques bien précis et leur demandant de s'inspirer des premiers chrétiens pour offrir à la société déchristianisée le spectacle d'un « peuple de saints ». Il les invite à se tourner sans cesse vers Marie. Il est en même temps Administrateur apostolique du diocèse de Bazas jusqu'au

Concordat de 1802<sup>4</sup>. « Missionnaire apostolique » en 1801, il veut une mission permanente orientée vers la formation de la foi, en travaillant avec

(2) Marie-Thérèse de Lamourous (1754-1836), de vieille souche bordelaise par son père, se rattache par sa mère à la plus distinguée noblesse.

(3) En 1795, chargé d'accueillir les prêtres qui avaient consenti au serment, le père Chaminade en réconcilie une cinquantaine.

(4) Depuis la mort, le 16 juin 1792, de l'évêque diocésain, exilé en Espagne, il n'y a plus d'évêque de Bazas. Le diocèse sera supprimé par le concordat de 1802 et son territoire partagé fort inégalement entre les diocèses de Bordeaux, d'Agen et d'Aire.

de nouvelles méthodes. La mission consiste principalement à rejoindre ceux qui ne fréquentent pas l'Église, qui sont en marge des paroisses.

La Révolution achevée, Mademoiselle de Lamourous, sur les conseils de son directeur spirituel, le Père Chaminade, se consacre au relèvement moral et à la réinsertion sociale des femmes que la misère avait contraintes à la prostitution pour survivre. Une amie de Mademoiselle de Lamourous, Jeanne Pichon de Longueville avait ouvert un « asile » aux femmes qui, poussées par le repentir, espéraient échapper au « sinistre milieu ». Marie-Thérèse avait une telle horreur de ces femmes, qu'elle s'imposait de longs détours pour ne pas les rencontrer. Cependant, elle fait taire ses sentiments et accepte d'aller voir ces pauvres femmes. Dès qu'elle se trouve parmi elles, sa répugnance à leur égard disparaît : un torrent de paix inonde son âme. Mademoiselle de Lamourous leur serre la main et ce geste familier attire l'estime des « repenties ».

Pourtant elle hésite encore et retourne à son Ermitage. Son directeur spirituel la laisse libre. Un songe l'aide à se décider : elle voit le jugement dernier où les « repenties » avant de tomber dans l'abîme lui lancent ce reproche : « *Si vous étiez venue, nous serions sauvées* »... Marie-Thérèse part aussitôt, bien que malade et

incapable de faire la route à pied. Elle monte sur une ânesse pour se rendre à Bordeaux. Se contentera-t-elle d'une simple visite ? Elle craint... et désire un acte d'héroïsme. En arrivant à Bordeaux, Marie-Thérèse, accompagnée du Père Chaminade visite à nouveau les « repenties ». Les débuts de l'Œuvre sont difficiles. Se fiant à la Providence, Marie-Thérèse ne refuse aucune des personnes qui demandent refuge... Mademoiselle de Lamourous sut faire partager le secret de son Œuvre. Elle devint fondatrice d'une Congrégation religieuse à la demande de ses collaboratrices : les *Sœurs de Marie-Joseph et de la Miséricorde* à Bordeaux en 1801. A sa mort, en 1836, elles étaient quatorze religieuses, et la maison abritait 190 « pénitentes ». Au fil des années, l'accueil des prostituées s'élargit à celui des jeunes femmes en difficultés personnelles et familiales graves.

### **De nouvelles familles religieuses**

Le Père Chaminade veut rechristianiser la France. Le principal moyen qu'il utilise, depuis son retour d'Espagne, est la formation de communautés chrétiennes d'hommes et de femmes, orientées vers le service d'autrui, qu'on appelle des Congrégations. Certains membres de ces congrégations finissent par former le noyau de deux instituts religieux. Le 25 mai 1816, en collaboration avec

Adèle de Batz de Trenquelléon (1789-1828), le père Chaminade fonde les *Filles de Marie Immaculée*. Cet institut ouvre des écoles de campagne pour assurer l'éducation chrétienne des jeunes filles.

Un an plus tard est fondée, pour les hommes, la *Société de Marie* plus communément appelée les *Marianistes*<sup>5</sup>. L'histoire retient la date du 3 octobre 1817 comme date de fondation. C'est le jour où cinq membres de la Congrégation de Bordeaux, réunis auprès du père Chaminade, décident de la fondation d'une nouvelle famille religieuse « sous la protection et comme la propriété de la Sainte Vierge ». Cette communauté religieuse a pour mission l'éducation de la foi et comme devise la parole de la Vierge Marie à Cana qui, s'apercevant qu'il n'y a plus de vin, dit aux serviteurs de la noce : « *Faites tout ce qu'Il vous dira* ».

Selon la volonté de leur fondateur, les religieux marianistes passent par Marie pour aller à Jésus, comme Jésus est passé par Marie pour venir au monde. La Société de Marie est en quelque sorte la propriété de la Vierge Marie et par le fait qu'on se donne à cette Société par le contrat de la profession religieuse, on appartient à Marie. Le vœu de stabilité

dans la Société de Marie consiste en un devoir de persévérance dans cette Société pour qui embrasse l'état de vie marianiste. Pour tout Marianiste, vu le caractère spécifiquement marial, de la Société de Marie, la persévérance, en outre, est un acte et un devoir de fidélité à Marie.



*Adèle de Batz*

Le vœu de stabilité a donc pour effet propre de fixer les religieux marianistes à la croix du Sauveur avec Marie. Intimement unis au Christ, par l'amour le plus grand, ils sont en Lui comme Il est en eux ; ils sont ses disciples, ses images, d'autres lui-même. C'est ainsi que le père Chaminade disait : « *Dès le jour de leur profession, du haut de la croix, Il les présente à Marie comme d'autres Jean, en lui disant : Femme, voilà votre fils ! C'est-à-dire, ils sont ma ressemblance, ils ne font qu'un avec moi ; adoptez-les donc en moi et soyez mère pour eux comme vous l'êtes pour moi* ». Ce vœu fixe juridiquement et moralement le Marianiste dans un état de vie marial. Le religieux choi-

(5) La famille marianiste compte encore deux branches : l'*Alliance Mariale*, un institut séculier dans lequel des laïques font des vœux privés, et les *Communautés Laïques Marianistes*, héritières de la Congrégation de Bordeaux, constituées de laïcs non consacrés.

sit d'une manière permanente et pour toute sa vie, tous les devoirs de l'état marianiste, notamment l'engagement apostolique.

### L'arrivée en Suisse

Un Alsacien qui s'est rendu à Bordeaux pour des études de commerce, Louis Rothéa (1785-1844), entre dans la Congrégation mariale de Bordeaux en 1817, puis dans la *Société de Marie* en 1819. En 1820, il est à la disposition de l'abbé Ignace Mertian (1766-1843), fondateur des *Frères de la Doctrine chrétienne*, pour initier ses novices à la vie religieuse. Tout en s'acquittant de sa tâche, il prépare l'entrée de la *Société de Marie* en Alsace.

Son frère Charles Rothéa (1791-1868), après ses études à Mariastein près de Bâle, puis au séminaire de Besançon, prêtre depuis 1816, entre à son tour dans la *Société de Marie* en 1821. L'année suivante, son confrère de séminaire, l'abbé Georges-Joseph Caillet (1790-1874), originaire d'Alle près de Porrentruy, demande aussi à faire partie de la nouvelle famille religieuse et devient ainsi le premier Marianiste suisse<sup>6</sup>.

En 1824, Louis Rothéa est chargé de fonder l'école de Colmar. La même année, des amis du père Caillet cherchent à introduire les Marianistes en Suisse. Le 25 mars 1824, le père Chaminade informe M. Caillet, envoyé

comme visiteur en Franche-Comté, qu'il ne peut satisfaire immédiatement cette demande, ses religieux étant encore trop peu nombreux. Il garde cependant le désir d'y répondre le plus tôt possible et il ajoute : « *J'y mettrai en particulier d'autant plus d'intérêt qu'une partie de mes ancêtres sont à Berne même ; mais... dans les œuvres de Dieu, il faut suivre l'ordre de la Providence* ».

Peu après, dans le courant d'avril, M. Caillet se rend à Porrentruy. Cette visite lui fournit l'occasion de réitérer sa demande au père Chaminade. Celui-ci, dans sa réponse, fait allusion aux difficultés des catholiques du Jura : « *Je relis pour la troisième fois votre lettre... avec les nouvelles que vous me donnez des persécutions des protestants contre les catholiques. J'en ai appris d'autres non moins alarmantes du même canton, qu'on a même, je crois, rendues publiques par la voie de l'impression. Il en est tout autrement dans les autres gouvernements que ceux de la Suisse : les catholiques y paraissent de plus en plus favorisés* ».

En 1826, les *Frères de la Doctrine chrétienne* fusionnent avec la *Société de Marie*. De son côté, M. Caillet, forme de beaux projets pour défendre les intérêts religieux de son pays. Le père Chaminade exprime l'espoir de

---

(6) Premier successeur du fondateur, Supérieur général de 1845 à 1868.

les voir se réaliser sans trop tarder : « *J'approuve beaucoup, mon cher fils, tous les projets de bien que vous faites pour votre patrie. Lorsque nous serons assez forts pour les entreprendre et que nous pourrions faire intervenir le gouvernement, il faudra réellement y travailler : peut-être ne sommes-nous pas éloignés de beaucoup du temps où nous pourrions faire l'entreprise ; peut-être même sans intervention du gouvernement, pourrions-nous la réaliser en y formant un séminaire diocésain ?* ».

En 1838, François-Joseph Enderlin (1804-1879), *Frère de la Doctrine chrétienne* devenu Marianiste après la fusion de sa congrégation avec la *Société de Marie* en 1826, est désigné pour introduire la *Société de Marie* en Suisse. Il se rend à Fribourg pour y installer et y diriger l'école Sainte-Marie qui ouvre ses portes le 1<sup>er</sup> octobre 1839 avec 86 élèves. De Bordeaux, le père Chaminade suit avec le plus vif intérêt les premiers pas de la nouvelle école et n'hésite pas à entrer dans le menu détail en posant à ses religieux de nombreuses questions... Cette première année scolaire se termine avec 157 élèves. A la fin de la deuxième année scolaire (1840-1841), l'école Sainte-Marie compte 243 élèves<sup>7</sup>. La rentrée d'octobre 1842 se fait dans de nouveaux locaux.



*Le père Chaminade*

En octobre 1843, un pensionnat est joint à l'école, il nécessite des aménagements, une augmentation du personnel religieux et passablement de tracas ! Ce pensionnat répond aux espoirs qu'on fonde en lui. La première année, il compte surtout des Fribourgeois, mais on y trouve déjà des Valaisans, un Tessinois et même un Français. Les années suivantes, on y vient des cantons de Lucerne, de Schwyz, de Berne, de Neuchâtel, de Zoug, d'Uri, d'Argovie, de Bâle, de Soleure et de Saint-Gall ; on trouve même des pensionnaires de France, d'Allemagne, de Sardaigne et des Etats de l'Eglise...

Les réalisations de Fribourg attirent non seulement l'attention des catholiques des autres cantons mais encore les demandes se multiplient pour obtenir dans diverses localités les mêmes avantages qu'à Fribourg. Le frère François-Joseph Enderlin travaille avec beaucoup de zèle au

(7) La ville n'en a plus que 282. Cette situation met Sainte-Marie dans une position délicate vis-à-vis de l'école officielle et ne manque pas de provoquer quelques difficultés. En mai 1847 cependant, le conseil communal de Fribourg remettra l'enseignement et la direction des écoles primaires des garçons de la ville à la *Société de Marie*.

développement de la *Société de Marie* en Suisse et fonde quatre maisons : Lausanne à l'automne 1843, Sion et Tavel (école secondaire près de Fribourg) en 1845, Altdorf en 1846.

De plus, depuis 1846, la communauté de Sion donne en été des cours de formation au personnel enseignant, des « cours normaux ». L'ouverture de cette école normale du Valais est le dernier acte administratif du père Chaminade. Dans une lettre à M. Enderlin à Fribourg, il lui dit toute « sa joie et sa consolation » en voyant le bien qui pourra être fait, « mais ce qui tempère beaucoup ma joie, dit-il, et la change presque en tristesse, c'est de voir qu'il ne nous est pas possible, malgré toute notre bonne volonté, d'accéder à toutes les demandes qui me sont adressées ».

### Les persécutions et les guerres

Les luttes qui ébranlèrent la Suisse pendant la Révolution française avaient déposé au sein du peuple un ferment d'agitation dont les funestes conséquences se manifestèrent après le Pacte de 1815. Dès 1832, un projet de constitution unitaire est élaboré pour être soumis à la délibération des cantons. Malheureusement, les intérêts du catholicisme sont en jeu. Les mensonges et les calomnies portent leurs fruits et la lutte contre les ordres religieux et les catholiques ne tarde pas à gagner du terrain. Pour

défendre leurs intérêts, les 7 cantons catholiques<sup>8</sup> concluent, en décembre 1845, une alliance séparée, le Sonderbund.

Le 20 juillet 1847, la Diète fédérale décide la dissolution du Sonderbund. Les cantons atteints par ce décret se mettent en mesure de résister, au besoin par la force des armes... Des ligues se constituent. Pendant l'été, on tente en vain de concilier les partis. On aboutit à la guerre civile et religieuse : le 4 novembre 1847, le Diète déclare la guerre du Sonderbund. La défaite du Sonderbund provoque l'expulsion des religieux et la suppression des écoles.

A Lausanne, les mesures de prescriptions de 1847 ne s'appliquent pas aussi rapidement qu'à Fribourg, mais elles atteignent toutefois les religieux le 21 décembre de cette même année<sup>9</sup>... A Sion, les Marianistes restent plusieurs mois sur le qui-vive, risquant d'un moment à l'autre l'expulsion. Mais grâce au zèle admirable déployé pendant près d'une année par des amis fidèles et influents, le décret d'expulsion, porté contre les religieux le 21 décembre 1847, n'a pas de suite : les esprits se

(8) Uri, Schwyz, Unterwald, Lucerne, Zoug, Fribourg et Valais.

(9) Les gouvernements radicaux des cantons de Fribourg et de Vaud expulsent les Marianistes comme affiliés des Jésuites.

calment, la paix revient, et le départ des Marianistes, sans cesse retardé, n'a finalement pas lieu.

De toutes les magnifiques entreprises de la Société de Marie en Suisse, il ne reste, après la tempête, que les écoles de Sion et d'Altdorf. La Suisse ayant expulsé les religieux, le père Caillet, Supérieur Général depuis 1845, introduit les Marianistes en Amérique (1849), en Allemagne (1851), en Autriche (1857). Dans ces deux derniers pays, en Alsace et Lorraine comme en Suisse, viendra encore la persécution du Kulturkampf (1871-1873)... En Suisse, cette nouvelle persécution aboutit en 1874 à la révision de la Constitution de 1848 et à l'adoption des articles d'exception, expulsant les Jésuites, puis toutes les congrégations contemplatives et les bénédictins, et rendant non éligibles prêtres et moines, limitant le nombre d'évêchés et la création de nouveaux couvents...

C'est alors pour la *Société de Marie* l'occasion d'avoir une expansion missionnaire, d'ouvrir de nombreuses filiales car les vocations ne manquent pas<sup>10</sup> : en Belgique (1874), aux Etats-Unis (1880), en Afrique (Libye en 1881, Tunisie en 1882), à Hawaï (1883), en Espagne, Italie et Japon (1887). En 1901, la Société de

Marie compte 2'030 membres (190 prêtres et clercs, 1'660 frères laïcs et 180 scolastiques), entretient 174 maisons et dirige 197 institutions. Elle est présente sur quatre continents. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, le gouvernement français prend des mesures anticléricales et force les congrégations scolaires non reconnues à requérir une autorisation officielle : cette autorisation est refusée à la *Société de Marie* (1903). Beaucoup de Marianistes émigrèrent en Espagne, en Belgique et en Suisse.



*L'abbé G.-J. Caillet*

Durant la première guerre mondiale, plus de 200 Marianistes servent dans les armées en guerre et plus de 50 y perdent la vie. L'effectif du personnel de la *Société de Marie*, qui n'avait cessé d'augmenter depuis sa fondation, en est réduit en 1920 à 1'648 membres. Il remonte à 2'083 membres en 1930. Le séisme dévastateur qui ravage le Japon en 1923 transforme en ruine la majorité des établissements qui s'y trouvent.

Durant la guerre civile d'Espagne (1936-1939), 15 Marianistes sont tués par les républicains et 115 mo-

---

(10) En 1880, les vocations à la vie marianiste en provenance du Valais sont si nombreuses qu'on doit en refuser, faute de place.



bilisés. La deuxième guerre mondiale affecte durement les œuvres françaises, belges, autrichiennes et japonaises. Pendant ces décennies turbulentes, l'élan missionnaire est paralysé.

### L'aggiornamento de Jean XXIII

Voulant être "1789" dans l'Eglise, le Concile Vatican II (1962-1965) – les mêmes causes produisant les mêmes effets – « éloigne du christianisme de nombreux adultes ». Il a pour conséquence, au fil des ans, le déclin du sacerdoce, la dissolution de la vie religieuse, la laïcisation des États catholiques au nom de la liberté religieuse. Les Marianistes en font les frais, comme tant d'autres congrégations religieuses qui n'ont pas résisté.

En 1818, le père Chaminade n'a remis à l'archevêque de Bordeaux qu'un écrit autographe. Il rédige les premières véritables constitutions dans les années 1828-1838. Il les présente au pape Grégoire XVI qui reconnaît la Société, mais non les constitutions, dans un décret de louange en 1839. Le père Chaminade ne remarque pas la nuance et tient le texte de 1838 comme définitif. En 1864, le père Caillet propose toutefois une révision de la règle pour obtenir l'approbation canonique de la *Société de Marie*, pour tenir compte des nombreuses critiques faites par la Congrégation pour les évêques et les réguliers, notamment en ce qui

concerne la composition mixte prêtres-laïcs. La reconnaissance romaine arrive le 10 juillet 1891.

Ce texte demeure en vigueur jusqu'au chapitre général de 1961 qui décide, dans un esprit d'*aggiornamento* réclamé par le pape Jean XXIII, la révision totale des constitutions. De nouvelles constitutions sont introduites « ad experimentum » en 1967... Le Supérieur Général de l'époque, le père Paul-Joseph Hoffer (1906-1976), a pourtant des mots forts contre les nouveautés. Il invite les Marianistes à retrouver la ferveur et le zèle des fondateurs : « *A une époque où les valeurs religieuses sont remises en question et parfois rejetées en faveur de valeurs nouvelles encore purement théoriques, il n'est pas sans intérêt d'étudier objectivement les institutions et les hommes qui ont incarné dans leur vie et leur activité les valeurs aujourd'hui contestées. Que les idées nouvelles soient parfois très élaborées, il serait injuste de le nier. Cependant l'expérience est seule en mesure d'en démontrer l'efficacité et donc la vérité totale. C'est à ses fruits et non à ses fleurs qu'on juge de la valeur d'un arbre. Les idées apparemment les plus élevées peuvent fort bien n'être qu'une manière élégante de s'évader de l'effort exigé par la réalité* »<sup>11</sup>.

---

(11) Préface au livre *Les Marianistes en Suisse* du père Bernard Pugin, Imprimerie Pillet, Martigny, 1971.

Malgré son invitation à « *recourir à l'histoire réelle pour inspirer de la modestie à ceux qui sont tentés de parler du passé avec une certaine morgue et de l'avenir avec une assurance un peu naïve* », le goût pour les nouveautés, pour les « fleurs » du Concile enthousiasme la plupart des religieux. Les fruits ne tardent pas à se montrer. En Suisse, à partir de 1974, la réduction du personnel prend des proportions dramatiques et oblige à une concentration des forces. La Société se retire des écoles primaires d'Altdorf (1974), de Monthey (1975) et de Brigue (1980). A Martigny, pour des raisons d'organisation, les Marianistes abandonnent leur école de commerce (1978), renoncent à la direction de l'école Sainte-Marie (1988) et finissent par confier l'établissement aux laïcs (1994)...

La *Société de Marie*, comme beaucoup d'autres jeunes congrégations, victime de « l'esprit conciliaire », doit, si elle ne veut disparaître complètement, retrouver au plus tôt le zèle de son fondateur, avoir le désir de « rechristianiser » le monde, parce que les nouveautés introduites depuis Vatican II « ont éloigné du christianisme de nombreux adultes, et qu'il faut repartir à zéro ». Que le Cœur Immaculé, qui nous a promis son triomphe, nous donne cet enthousiasme !

ABBÉ CLAUDE PELLOUCHOUD

## ARMES DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE



Argent et azur : couleurs de la Vierge. Notre-Dame del Pilar : c'est devant elle que le père Chaminade reçut sa mission.

En pointe, le chiffre de Marie. Les trois croissants entrelacés sont tirés des armes de la ville de Bordeaux, où fut fondée la Société.

L'étoile rayonnante est empruntée aux armes du pape Léon XIII qui approuva en 1891 les constitutions de la Société.

Supports : la croix, les roses et les lys, symboles d'abnégation, d'amour et de pauvreté.

Le cri d'armes : « *Fortes in Fide – Forts dans la Foi* » et la devise « *Per Matrem ad Filium – Par la Mère au Fils* » résument la mission que le père Chaminade a laissée à ses fils : raviver et propager la foi dans le monde par la Vierge immaculée.